

ACCUEILLIR UN TOURNAGE CINEMATOGRAPHIQUE A POITIERS

PROTOCOLE DE TOURNAGE

Le protocole de tournage rassemble les démarches à suivre lors d'un tournage à Poitiers.

Il s'adresse à tous les porteurs de projets de tournages : professionnels de l'audiovisuel, associations, aux étudiants et particuliers.

Procédures de demandes d'autorisation de tournages

Toute action de tournage sur la voie publique nécessite au préalable les autorisations liées à l'occupation du domaine public délivrées après étude du dossier par la Mairie de Poitiers.

Comment demander une autorisation de tournage à la Ville ?

Un courrier de demande d'autorisation de tournage doit être adressé au Maire suffisamment tôt (2 mois avant la manifestation si possible) afin que, le délai de rédaction des arrêtés municipaux, s'il y a lieu, soit respecté.

La demande doit être accompagnée d'un « formulaire de demande d'autorisation de tournage », téléchargeable sur le site internet de la Ville de Poitiers ou sur simple demande auprès de la Direction Culture Patrimoine de la Ville de Poitiers.

A défaut, le formulaire sera adressé au demandeur dès réception de sa demande et celle-ci ne pourra être étudiée qu'après réception du formulaire dûment complété.

Le formulaire comprend une fiche intitulée « Plan de tournage » qui doit être remplie de façon précise pour chaque jour de tournage.

Quelle démarche effectuer après validation de la demande ?

Lorsque la demande de tournage est acceptée par la Ville, un courrier de réponse sera adressé au demandeur et une réunion préalable au tournage, ainsi qu'un repérage sur le terrain si nécessaire, seront organisés avec les services concernés.

Recommandations logistiques :

L'équipe de tournage doit être facilement identifiable (badges ou brassards)
Deux interlocuteurs doivent être définis : un pour la Ville (agent de liaison) et un pour l'Equipe (Régisseur général).
Le cahier des charges technique sur les conditions de tournage dans la Ville doit être complété par l'équipe de tournage.
Il est nécessaire d'informer le personnel de la Ville, les riverains, les commerçants...

Communication :

Le nom de la ville doit figurer au générique du film.
Une présentation de la ville doit pouvoir figurer dans le dossier de presse du film
Des photos du tournage doivent pouvoir être utilisées pour assurer la promotion de la ville.
Possibilité d'organiser une visite de tournage (officiels, écoles,...).
Possibilité de pouvoir disposer du film (support DVD ou autre).
Invitations fournies à la Ville lors des diffusions du film.